



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019**

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)**

Le Conseil Municipal vote les RODP 2019 pour GRDF suivant le décret de 2019.

### **PERSONNEL**

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'Adjoint Technique et deux contrats d'accroissement temporaire, sans accroissement des effectifs.

### **VENTES ET ACHATS PARCELLES :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre lot n°29 de 678 m<sup>2</sup> du lotissement rue des Iris.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre lot n°6 de 479 m<sup>2</sup> du lotissement rue des Iris

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle F de 32 m<sup>2</sup> rue des Iris

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter les parcelles AE 35, AE 70, AE 198 et AE 207 aux grands Champs pour un euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désaffecter et déclasser les « Place du midi » du lotissement les Presles, rue des Prés Renards afin de pouvoir les vendre aux propriétaires des maisons adjacentes.

### **TARIFS CANTINE**

Le Conseil Municipal décide des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2018-2019 :

- 3,70 € pour les enfants scolarisés inscrits à la cantine
- 3,70+3 = 6,70 € pour les enfants scolarisés non-inscrits à la cantine à la date prévue sur le coupon d'inscription
- 5 € pour les enseignants, le personnel communal, le personnel du centre de loisirs ou autre personne en rapport direct avec la municipalité.

## **LOCATION DE TABLES ET CHAISES**

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs des tables et chaises à partir du 1<sup>er</sup> juillet, réservé aux habitants de la commune :

- Table à 2 €
- Table de plus de 3m à 4 €
- Chaise à 1 €
- Banc à 1 €

## **ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le choix de Monsieur le Maire de signer la délégation de service public de type « affermage » relative à la gestion du service public de l'assainissement collectif, avec la société SUEZ EAU FRANCE.
2. D'approuver l'économie générale du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif, et les documents qui y sont annexés.
3. D'approuver les conditions tarifaires et financières du contrat de délégation de service public telles que rappelées dans le rapport du Maire qui restera annexé à la présente délibération.
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société SUEZ EAU FRANCE.

## **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal vote une subvention de 300 € à l'Association du Collège Denfert Rochereau et une subvention de 3 000 € à l'Association Vidéo Puisaye.

## **RECENSEMENT POPULATION 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 et qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame LECESTRE Céline en qualité de coordonnateur communal.